

Lettre de mission

ASSURANTIEL

Version : finale

Date : 13/06/2008

CONTENU DU DOCUMENT

I. MISSIONS OPERATIONNELLES PROPRES	2
II. MISSIONS DE TETE DE RESEAU	2

I. Missions opérationnelles propres

Une partie des missions du service Assurantiel relèvent d'une activité opérationnelle précise et ne constituent pas en tant que telles des missions de tête de réseau, sauf « à la marge ».

Une partie de ces activités ayant vocation à être gérées différemment dans un avenir proche, il est donc fait mention des missions du service à court et moyen termes.

Le service « Assurantiel » a pour missions opérationnelles propres :

- Le pilotage de la mise en place d'un pôle de compétence en CARMI dédié à terme au traitement des demandes concernant les feuilles de Soins, les appels en relation avec SV ou la CEAM (mise en place prévisible à compter de la distribution des cartes Vitale 2, c'est-à-dire à compter de septembre/octobre 2008 et selon les modalités prévues dans le dispositif Vitale 2) ;
- Le pilotage du transfert de la gestion des affiliations en CARMI (vérification des droits, activation des comptes employeurs pour la part assurance maladie, la CDC gérant la même chose en parallèle pour les droits vieillesse) ;
- Le pilotage de l'émission des formulaires internationaux (UE et hors UE avec convention bilatérale SS) aux soins de santé des pensionnés ;
- La gestion des AT/MP et afférents (tarification AT-MP, récolte des informations, préparation des éléments de tarification à envoyer au Ministère, présentation des notes aux organes délibérants concernés de la CAN, notifications des taux de cotisation aux entreprises, gestion des réclamations et contentieux de la tarification, médailles de sécurité, pièces comptables SESAM VITALE, transmission des pièces d'écriture comptables liées aux cotisations maladie et AT-MP) ;
- L'alimentation des services budgétaires de ses propositions d'opérations financières (transfert de charge pour le CLEISS dans le cadre des soins de santé, fonds maladie et AT-MP, CNSA, CAMSP, ATU, VIH, assurance étudiante, opérations financières liées à la compensation maladie, à la compensation AT-MP, à la CMU, au congé de paternité).

II. Missions de tête de réseau

Le service Assurantiel a pour mission :

- Le pilotage et l'animation du réseau sur le volet assurantiel :

- Information et conseil du réseau (émission d'instructions réglementaires adaptées, diffusion des informations en provenance du régime général par lettres réseaux et circulaires CNAMTS) ;
 - La définition d'une stratégie de mutualisation et le suivi de la mise en œuvre ;
 - Assistance technique et juridique aux CARMI pour aider à apprécier les cas délicats (voire les contentieux) en apportant les critères réglementaires utiles ;
 - Mise en place des lettres clés et programme de liquidation en lien avec le site pilote de Mulhouse et le CIRECE ;
 - Animation de groupes de travail et pilotage de projets techniques et organisationnels ;
 - Le pilotage, la modernisation et l'animation du réseau sur le volet AT/MP (assistance juridique et technique et réseau).
- La représentation du régime dans les instances inter régimes et auprès des Tutelles pour ce qui concerne les dossiers de l'assurance maladie et AT-MP ;
 - La tenue des statistiques et indicateurs obligatoires (pour les formulaires de soins de santé, pour le fonds CMU, pour la CNAF congé de paternité, et en ce qui concerne le suivi des stocks AT-MP).